

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 29 juin 2023
à 11 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constaté l'avis convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 juin 2023 à 11 h 30.
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un soutien financier non récurrent de 61 750 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 mars 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet.
- 20.02** Accorder un soutien financier de 55 000 \$ à Ahuncycle pour la réalisation du projet LocoMotion, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 mars 2024, dans le cadre du programme Climat Municipalités Phase 2 / Approuver la convention à cet effet.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1235027010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 61 750 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 1er septembre 2023 au 31 mars 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 61 750 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 mars 2024;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-06-27 09:16

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1235027010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 61 750 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 1er septembre 2023 au 31 mars 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire contribuer à ce projet de subvention de l'organisme Solon pour inciter les personnes participantes à adopter des alternatives à l'auto-solo et, par le fait même, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Ce programme de subvention est destiné aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour encourager l'adoption du vélo lors de la période hivernale.

Solon est un organisme qui vise à faire de la transition socio-écologique dans les quartiers, en misant sur une approche originale basée notamment sur l'appropriation citoyenne et territoriale, la conception large, la création de communs urbains et la création d'un récit mobilisateur.

La demande de soutien financier est d'un montant de 61 750 \$ pour la coordination et la gestion du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que l'achat d'équipements et la mise en place d'ateliers et d'activités.

Ce programme est en cohérence avec le Plan local de déplacement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le Plan de transport de la Ville de Montréal, le Plan stratégique Montréal 2030 et le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 090263 – 7 novembre 2022 (1225027008) : Accorder un soutien financier additionnel de 19 700 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville, pour la période du 11 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023, majorant le montant total accordé de 22 650 \$ à 42 350 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.
CA22 090238 – 11 octobre 2022 (1225027008) : Accorder un soutien financier non récurrent de 22 650 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 11 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CA19 090289 – 9 décembre 2019 (1198408004) : Adoption du Plan local de déplacements de

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA19 090221 – 9 septembre 2019 (1196492003) : Autoriser le projet pilote Mobilité de quartier visant la réduction de l'utilisation de l'auto-solo, autoriser monsieur Gilles Côté à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière, et s'engager à financer les coûts admissibles du projet pour un montant de 480 000 \$ sur 3 ans.

DESCRIPTION

Ce programme de subvention comporte :

- Des équipements pour faire du vélo d'hiver (selon un choix prédéfini d'articles ou de services établis);
- Un accompagnement (incluant des ateliers et des activités) de la part d'un organisme.

100 personnes pourront bénéficier de cette subvention en remplissant un formulaire en ligne ou par téléphone. La formule choisie est « le premier inscrit, le premier servi ».

Afin d'être admissibles à ce programme, les participant(e)s doivent :

- Résider sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- Remplir un formulaire d'inscription;
- S'engager à participer à la rencontre de lancement, à une sortie collective et à remplir trois sondages;
- S'engager à recevoir des équipements sur un vélo personnel;
- Ne pas avoir reçu de l'équipement lors de la subvention vélo d'hiver 2022.

Une seule subvention par personne est accordée.

JUSTIFICATION

Ce programme de subvention se veut un accompagnement pour encourager les gens à adopter le vélo d'hiver. L'implication d'acteurs locaux, tels que l'Association mobilité active Ahuntsic-Cartierville et Ahuncycle, offrira un suivi personnalisé et rendra le projet plus inclusif et augmentera la motivation des participantes et participants.

Selon vise à diffuser une vision positive de l'adoption de changements de comportement en termes de mobilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement recommande d'accorder un soutien financier de 61 750 \$ à Solon dans le cadre de la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville. Ce montant sera financé par le budget Climat Municipalités – phase 2 « Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo ».

Les versements seront établis selon les modalités suivantes (les montants sont non taxables) :

À la signature de la convention	37 050 \$
Janvier 2024	24 700 \$
Total	61 750 \$

MONTREAL 2030

Ce projet contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 comme décrit en pièce jointe.

Les principaux résultats attendus pour les priorités sont les suivantes :

Priorité 3 (accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous) sera le nombre de personnes qui auront bénéficié d'une subvention.

Priorité 10 (accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision) sera le nombre de bénévoles lors des ateliers et des sorties collectives.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation du conseil d'arrondissement, le Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville ne sera pas disponible pour les citoyens en 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec la Division des relations avec les citoyens et les communications de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et l'organisme Solon.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre à Octobre 2023 : Inscriptions à partir du 18 septembre 2023

Octobre 2023 à mars 2024 : Ateliers et accompagnements

Mars 2024 : Reddition de comptes et rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement 'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Christine LAJOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-22

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1238408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 55 000\$ à l'organisme Ahuncycle pour la période de 1 juillet 2023 au 31 mars 2024 dans le cadre du programme Climat Municipalités Phase 2 / Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 55 000\$ à l'organisme Ahuncycle pour la période du 1 juillet 2023 au 31 mars 2024 dans le cadre de programme Climat Municipalités Phase 2;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-06-27 09:12

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1238408002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 55 000\$ à l'organisme Ahuncycle pour la période de 1 juillet 2023 au 31 mars 2024 dans le cadre du programme Climat Municipalités Phase 2 / Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du transport est le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES) au Québec et le seul en croissance. L'usage de la voiture individuelle est une des raisons principales de ce constat. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville propose déjà de plus en plus d'alternatives à ce mode et prévoit dans les prochaines années, avec la Ville de Montréal, de réaliser des investissements majeurs dans des infrastructures favorisant d'autres modes tels que pistes cyclables, réseau express vélo (REV), pôles de mobilité, etc. Dans le cadre du programme de Climat Municipalité, l'arrondissement souhaite se donner la capacité de tester, dans le cadre d'un projet pilote :

- de nouvelles approches de mobilisation des citoyens (innovation sociale);
- de nouveaux aménagements sécuritaires et quatre saisons, favorisant l'utilisation des modes de transports actifs (ex : pistes cyclables protégées quatre saisons, saillies et mesures d'apaisement autour des écoles);
- l'offre d'alternative de mobilité supplémentaires (ex : échanges pair-à-pair de véhicules, vélos-cargos);
- le développement d'une vision par quartier, plus intégrée, misant sur la proximité, d'une façon plus globale.

Le projet cherchera notamment à tester des solutions à quatre défis particuliers que pose l'atteinte d'un transfert modal important et durable :

- i) l'inclusion de tous les résidents et notamment les personnes âgées et les enfants;
- ii) les difficultés liées à l'hiver qui réduisent le transfert modal pendant cette saison;
- iii) l'offre réduite d'options de mobilité durable pour réaliser le « dernier kilomètre » vers la maison dans certains secteurs de l'arrondissement, surtout en période hors-pointe;
- iv) l'évaluation des effets des différentes mesures de façon scientifique et rigoureuse.

Par ailleurs, la Ville de Montréal reconnaît que le renforcement du tissu et du capital social constitue un aspect essentiel du développement d'une ville résiliente et donc de l'adaptation aux changements climatiques. L'arrondissement souhaite aussi inclure cette problématique dans le développement du projet proposé.

Le mandat d'Ahuncycle s'inscrit dans la même optique que le programme de Locomotion incluant plus de démarches auprès de la population et de l'approvisionnement d'équipement au service des citoyens de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 090282 (1208408008)

Approuver la convention de services avec l'organisme Celsius Mtl (Solon) relativement à l'offre de services dans le cadre du programme Climat-Municipalité et autoriser une dépense totale de 417 359\$ toutes taxes comprises sur trois ans.

CE20 1529

CA20 090236 (1204040005)

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, du 1er versement de l'aide financière de 250 000\$, provenant ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme " Climat Municipalités 2 - Volet 2" et le projet "Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo" - Budget de fonctionnement

CA19 090221 (1196492003)

Autoriser le projet pilote Mobilité de quartier visant la réduction de l'utilisation de l'auto-solo, autoriser monsieur Gilles Côté à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière, et s'engager à financer les coûts admissibles du projet pour un montant de 480 000\$ sur 3 ans.

DESCRIPTION

Ce mandat viendra en complément aux deux autres mandats dans le cadre du programme Locomotion approuvé par l'arrondissement préalablement. Ce mandat en particulier comprendra un module sur la mobilisation et co-construction qui se traduira par des activités de communications, de mobilisation, d'événements, de rencontres d'informations et sondages, d'accompagnements et soutien aux communautés de mobilité ainsi que des activités de co-construction du projet avec les partenaires et les communautés. Ce mandat permettra de donner suite au projet des navettes tripoteurs pour les aînés implanté préalablement.

JUSTIFICATION

Le mandat d'Ahuncycle sera très important pour poursuivre le projet de LocoMotion initié par Solon. LocoMotion vise à transformer les milieux de vie en facilitant des projets collectifs de mobilité active et partagée. Ahuncycle souhaite accompagner les citoyens et les organismes locaux et promouvoir le transport actif. Un accompagnement sera prévue pour les communautés visées pour leur faciliter la prise en main des outils, les soutenir dans leurs efforts de mobilisation et d'activités sociale, de comprendre leurs besoins ainsi que d'adapter le système à leur réalité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 55 000 \$ (non taxable) est prévu pour ce mandat. Cette somme sera entièrement financée par la subvention obtenue par l'arrondissement dans le cadre du programme Climat-Municipalités Phase 2.

Un premier versement au montant de trente-mille dollars (30 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la convention. Un deuxième versement au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), au plus tard le 15 novembre 2024.

MONTRÉAL 2030

Voir pièce jointe.

Les principaux résultats attendus pour les priorités sont les suivantes :

Priorité 3 (accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous) sera le nombre de personnes qui auront bénéficié d'une subvention.

Priorité 10 (accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision) sera le nombre de bénévoles lors des ateliers et des sorties collectives.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribuera à la mobilité durable, à la protection de l'environnement, à la réduction des émissions des GES et par conséquent au bien-être des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Plusieurs éléments du mandat seront tributaires de l'état de la santé publique et des mesures ministérielles en relation à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication suivra l'approbation du présent sommaire décisionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Résolution du conseil
- Signature de la convention
- Durée du mandat: juillet 2023 à mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve

LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-23

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire